



Séance plénière du 15 juin 2023

jeudi 15 juin 2023 • 19:00 – 21:30 | La Corniche de Mex | Conseil général

1 Introduction

M. Duroux ouvre la séance du Conseil général à 19h.

Il remercie pour leur présence le Conseil municipal, son président ainsi que le secrétaire municipal et le responsable des finances. Il souhaite également la bienvenue aux représentants de la presse.

Il excuse M. Antony Julien, M. Berno Sébastien, Mme Dubuis-Gschwend Virginie, Mme Quennoz-Clerc Alexia et pour le Conseil municipal, Mme Sailen Evelyne et Devaud Stéphane.

Mme Morzillo procède à l'appel nominal. Janique Zullo est absente.

Conseil général: 25 conseillers présents. Le quorum est atteint.

Le président du Conseil Général passe ensuite à l'ordre du jour qui est composé de 16 points. Il n'y avait pas de remarque.

2 Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2022

M. Duroux passe à l'approbation du PV de la séance du 13 juin en donnant la parole à l'assemblée.

Il n'y a ni question ni remarque. De ce fait, il passe au vote et le PV est accepté.

acceptations: 25

refus: 0

abstention: 0



3 Présentation du projet d'extension et de transformation du Foyer St-Jacques et vote du cautionnement des communes

M. Duroux précise que dans un premier temps M. Wolf présentera le projet dans les grandes lignes. Ensuite le président de la municipalité prendra la parole pour le message, les cheffes de groupe prendront également la parole au nom de leur groupe, puis il y aura les réponses aux questions à propos du cautionnement et enfin nous passerons au vote.

M. Lavanchy prend la parole pour introduire ce point en lien avec les personnes présentes telles que l'architecte, un autre collaborateur et le directeur du foyer. Il propose que dans un premier temps, le projet soit présenté et ensuite les questions seront prises dans un deuxième temps par le directeur du foyer et lui-même.

Il profite de remercier les conseillers qui ont pris la peine de poser des questions.

M. Wolf représente dans les grandes lignes la situation géographique du Foyer St-Jacques. Il présente également les besoins qui leur ont été demandés. Il nous rappelle qu'il n'y avait pas beaucoup de possibilités d'agir en lien avec le bâtiment actuel.

Le rez-supérieur est présenté. Les appartements protégés seront dans un bâtiment qui leur ait propre avec une entrée indépendante, mais avec un accès direct aux services. La nouvelle cafétaria se trouvera entre le bâtiment existant et le nouveau qui sera construit. Dans les étages, il y aura trois fois treize chambres. Sur la toiture, il y aura des panneaux solaires afin de répondre à la loi.

Il précise qu'il y a eu deux ans de réflexion avec le conseil de l'EMS afin de répondre au mieux aux demandes pour ce projet.

M. Biger prend la parole à propos des coûts. Ils sont répartis en fonction d'un code couleur qui est repris sur les plans.

- Une hausse de 10,2% a eu lieu au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La variation a eu lieu à cause de plusieurs différences notamment:

- Ajout d'un puit canadien 55'000.-
- Déviation des réseaux existants 70'000.-
- Augmentation photovoltaïque (30-95kWc) 116'971.-
- Remplacement central téléphone existant 40'490.-
- Remplacement central appel-malade existant 29'999.-
- Simplification du concept de protection incendie existant -904'500.-
- Augmentation du nombre de repas cuisine + cafétéria 173'000.-
- Honoraires BAMO 350'000.-
- Bornes recharge véhicules électriques 16'196.-
- Boucles antierrance 26'993.-
- Décharge type B et E 319'000.-

La différence est donc de 293'149.-

Les crédits pour les mandataires ne sont pas présentés car ils sont compris dans le montant du vote de ce soir.

L'échéancier est également présenté sous forme de point:

- 07.02.2023: Présentation au Conseil de Fondation > validation poursuite du projet fin mars 2023 Rédaction du dossier de mise à l'enquête
- 22.03.2023: Rédaction du message pour le Conseil général de St-Maurice printemps Validation du cautionnement par Communes (sauf St-Maurice)
- 15.06.2023: Conseil général de St-Maurice juin > validation du cautionnement du crédit de construction
- Juillet 2023: Dépose de la demande d'autorisation de construire
- Septembre 2023: Enquête publique
- Octobre: selon retour de l'enquête publique, lancement des appels d'offres

La parole est passée à **M. Lavanchy** et à **M. Schnorhk**.

La vente de la parcelle est autorisée depuis 2021. Le coût de cette vente est-il bien compté dans les frais liés au projet ?

Oui.

Comment le canton calcule-t-il les subventions ? (en fonction des nouvelles chambres (39) ou en fonction des chambres supplémentaires, pour l'ensemble, pour les appartements protégés, pour la structure de soins ?)

La directive du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture concernant le subventionnement des travaux de construction et d'agrandissement des EMS et des structures de soins de jour et de nuit fixe les conditions d'octroi. Pour notre projet, il s'agira d'un calcul spécial vu que l'exploitation de l'EMS actuel n'a pas 40 ans d'ancienneté, dès lors une rétrocession, ou plutôt une diminution de subvention pourrait être apportée. Par ailleurs, la directive cantonale en vigueur lors du concours n'est plus la même que celle qui vient d'entrer en vigueur au 01.10.2022. En principe, un montant forfaitaire par lit est mentionné ainsi qu'une participation de CHF 20'000.00 par lit et par place de structure de soins de jour sont prévus pour le terrain. En fonction de ce qui a été avancé et des pourparlers avec les représentants du SSP, dans le budget prévisionnel, un montant de CHF 4'000'000.00 a été défini.

Pour les appartements à encadrement médico-social (AEMS), aucune subvention cantonale à la construction n'est prévue pour l'instant. Toutefois, il faut relever qu'un postulat dans ce sens a été déposé en décembre 2021. Celui-ci a été accepté en mars 2023. La Commission Générations 60+ va effectuer une analyse et, cas échéant, effectuer des propositions.

Il faut être conscient que ce cautionnement, bien que peu risqué et ne coûtant rien aux communes, augmente considérablement les cautionnements de notre commune. Les autres communes ont-elles toutes accepté de cautionner ? En cas de nécessité (risque faible, mais non inexistant) si une commune ou plusieurs communes n'étaient pas en mesure de payer les autres communes doivent bien assumer ? Il n'y a pas de clef de répartition prévue ?

Le cautionnement n'est pas peu risqué...il est hors de tout risque. On peut d'ailleurs se poser la question de pourquoi les banques demandent un cautionnement alors que les revenus de la Fondation sont assurés par les communes et le canton selon les règles légales en vigueur. Selon les informations à ce jour (13.06.2023), Evionnaz, Salvan et Massongex ont accepté le cautionnement.

La seule commune ayant fait faillite en Valais est Loèche. La question ne se pose donc peut-être pas vraiment.

Aucune clé de répartition ne peut être prévue. Nous sommes justement sur un cautionnement solidaire.

Les chambres doubles sont abandonnées, mais elles figurent encore sur les plans. En cas de nécessité sera-t-il possible de les utiliser à nouveau puisqu'elles ont été prévues au départ pour 2 personnes ?

Oui, pour autant que la planification cantonale l'autorise. Cependant, et afin de répondre à la demande future, le risque est élevé que cela se produise vu que nous sommes toujours en retard avec la planification. Actuellement, nous constatons déjà un manque de lits par rapport à la demande.

Sachant que la fondation est responsable de trouver le personnel nécessaire pour les résidents et qu'une partie d'entre eux ne peut venir qu'en voiture, quelles solutions de parking sont prévues pour faciliter leur engagement ?

Le parking des employés est prévu sur le parking de l'autoroute.

La commune a lancé une étude sur l'ensemble des ses parkings pour connaître les occupations actuelles et entrevoir les occupations futures... et, le cas échéant, prévoir les développements nécessaires.

Par ailleurs, une étude de mobilité du personnel vient de démarrer au sein de la Fondation et ce pour les 2 sites. Pour le MO il s'agit d'un problème à régler prochainement avec la commune.

Toujours pour le parking, y aura-t-il assez de places visiteurs pour l'ensemble des pensionnaires ? Les visites sont importantes pour leur bien-être et ils sont susceptibles

d'être visités par des personnes plus âgées qui peuvent avoir besoin de places de parking à proximité.

Les parkings visiteurs actuels resteront à disposition des visiteurs. Les parkings à proximité de l'EMS sont également à disposition des visiteurs et sont amplement suffisants. Le parking sur l'autoroute reste aussi une alternative.

L'extension et le renoncement aux chambres doubles auront-ils des incidences sur le tarif journalier facturé aux pensionnaires ?

Actuellement, la différence tarifaire s'élève à CHF 10.00 entre les chambres individuelles et doubles. Dès lors, pour tous les résidents, le tarif journalier sera identique, et ceux qui séjournent en chambre à 2 lits verront le coût de leur pension augmenter de CHF 10.00 par jour. A noter qu'aujourd'hui, notre tarif en chambre à 1 lit est inférieur de CHF 13.00 à la limite reconnue par les PC (CHF 135.00). L'incidence quant au tarif journalier est en lien avec l'annuité versée par les communes, et ce sont ces dernières, par le biais de leur représentant (1 par commune), qui décident du montant de l'annuité et du prix de pension. Pour ce dernier, il doit être soumis à l'approbation du Service de la Santé Publique.

Par qui les coûts pour les personnes n'ayant pas suffisamment de revenus sont-ils assumés ? Le canton ? les communes ? Dans quelles proportions ?

Vu les tarifs de pension appliqués chez nous, les résidents qui n'arrivent pas à honorer la facture par leurs propres revenus, peuvent bénéficier, selon la législation, de prestations complémentaires à l'AVS (tarif max. reconnu CHF 135.00). Selon renseignements pris et sous toutes réserves, il semblerait que les coûts seraient répartis comme suit : 5/8 Confédération & 3/8 Canton. Pour la répartition cantonale à l'égard des communes, 30% des 3/8 seraient à charge des communes avec une répartition comme suit : 19% selon le nombre d'habitants de la communes et 11% par bénéficiaire de PC dans la commune.

En Valais, env. 3 résidents sur 10 bénéficient de PC alors que dans le canton de Vaud, il s'agit de 8 sur 10 !!!! Tant que l'on peut maîtriser les prix de pension, le recours aux PC ne devrait pas exploser. Dans la mesure du possible et avec l'aide des communes, il serait judicieux d'éviter de copier nos voisins vaudois ou les EMS privés chez nous vu les tarifs de pension appliqués (CHF 190.00/jour sur VD et de CHF 150.00 à près de CHF 170.00/jour en EMS privé en Valais).

Les pensionnaires des homes habitent le home mais ils sont officiellement domiciliés dans leurs communes. Pour les appartements protégés est-ce que ce sera aussi le cas ?

Les locataires des appartements protégés seront certainement domiciliés à Saint-Maurice... comme tous les locataires.

Les foyers de jour permettent de prolonger le maintien à domicile de personnes. L'Etat encourage cette solution qui est moins couteuse, mais aussi plus positive pour les personnes car on désire toujours rester le plus longtemps possible à domicile. Pour cette raison le tarif des foyers de jour est de CHF 50.00.

Est-ce le canton qui paie la différence entre les coûts réels et les CHF 50.00 ?

Le tarif fixé par le canton en structure de soins de jour est de CHF 40.00/jour et non CHF 50.00 (le tarif de CHF 50.00 est celui relatif aux courts séjours en EMS facturé au résident – CHF 85.00 sont payés par les pouvoirs publics, 70% le canton et 30% la commune de domicile du résident).

Pour les structures de soins de jour, les pouvoirs publics allouent jusqu'à CHF 100.00/jour (70% canton/30% communes) en fonction du résultat d'exploitation reconnu.

La rentabilité des appartements a été calculée avec quels intérêts pour les emprunts ?
0%.

Dans le document envoyé, il y a un concours qui a été fait en 2020. Plusieurs changements sont intervenus après l'avant-projet 2021, comme un passage de 29 à 16 places de parking

souterrains ainsi que l'ajout d'une nouvelle cuisine.

Pour le parking souterrain, le coût a été jugé trop élevé. Quant à la cuisine, la liaison avec le nouveau bâtiment au niveau du sous-sol actuel a été abandonnée vu sa complexité (locaux techniques – production de froid & ventilation + création d'un ascenseur supplémentaire), il a été décidé d'en créer une nouvelle dans le nouveau bâtiment (après l'avant-projet). Par ailleurs, le probable essor des repas à domicile a été considéré au niveau de la production des repas.

Ensuite, si le concours 2020 comptait une UAPE pour les écoliers et un tea-room, on voit que dans l'avant-projet du 07.04.2022, il y a eu la suppression de cette UAPE et le tea-toom pour passer à la création de 3 appartements protégés supplémentaires.

Ensuite, avec l'Avant-projet technique du 18.08.2022, il y a eu un ajout de caves pour les appartements protégés.

Des caves pour les appartements protégés n'avaient pas été prévues dans l'avant-projet. **C'est jusqu'à ce moment qu'il y a « l'identification des besoins d'entretien » du bâtiment existant ?**

Non, l'entretien du bâtiment actuel, soit la mise aux normes parasismiques et protection incendie étaient connues et comprises dans les coûts préétablis.

Ne serait-ce pas plus logique que les besoins d'entretien soient détectés au début du projet de rénovation ou d'agrandissement ?

Les normes actuelles nous imposent des compléments même dans le bâtiment existant vu qu'une liaison est prévue avec le nouveau bâtiment.

Pourquoi y-a-t-il eu autant de changements ? Normalement, dans un bâtiment avec autant années d'exploitation les besoins sont plus ou moins clairs en vue d'un agrandissement. C'est ne pas que la construction va démarrer de 0.

Plus on avance dans le projet, plus les réflexions sont pointues. Les séances « utilisateurs » avaient d'ailleurs la mission d'affiner l'avant-projet.

Il existe un tableau avec la comparaison de devis entre le projet en date du 22.07.21 et le même projet en date du 07.02.23. Tous ces changements ont donné une augmentation de 10.2% ?

A voir avec le bureau Quartal (indexation des coûts).

En raison de la situation financière de notre commune, n'aurait-il pas été plus pertinent de partir d'une idée basée sur l'analyse des besoins de l'établissement avant de se laisser porter par les idées proposées par les bureaux d'architectes cherchant à réaliser leurs projets ?

Pour bénéficier des subventions cantonales, un concours de projets nous a été imposé par les services du canton. Par ailleurs, entre le lancement du concours et les phases d'avant-projet et de projet, une nouvelle directive du Département de la santé concernant le programme-cadre des locaux d'EMS est intervenue avec entrée en vigueur au 01.10.2022 !

Était-ce le même bureau qui a fait l'étude partie 1 et l'étude partie 2 ?

Oui.

Combien de bureaux ont participé à ce concours ?

23 se sont inscrits, 20 projets ont été retournés dans les délais, 3 concurrents inscrits n'ont pas rendu de projet.

Quels ont été les critères de sélection du bureau qui a gagné ce projet ?

Les critères de jugement étaient les suivants :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

Est-ce le même bureau que celui qui a réalisé le projet qui va le présenter lors de la mise à l'enquête ?

Oui.

Ces travaux permettront-ils de réaliser des réductions de vitesse dans le quartier ?

Ce ne sont pas les travaux qui permettront de réduire la vitesse mais bien les mesures à venir prises par le Canton sur l'Avenue du Simplon pour le passage à 30 km/h demandé par la commune et également pour un ralentissement sur l'Avenue du Midi. Ce sont les objectifs du Conseil municipal.

La Commune doit-elle fournir un nouveau parking pour la HEP ?

La commune n'a aucun devoir dans cette direction. La Fondation est le maître d'ouvrage. Il n'y a pas de demande dans ce sens fait par l'Etat du Valais. Les employés et étudiants de la HEP sont invités à se parquer sur le parking de l'autoroute.

Dans le projet final, des mesures d'économie ont été demandées par le Maître de l'ouvrage, entre autres la compensation des 14 places de stationnement non construites par une taxe à la Commune. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'appliquer le RCCZ de la commune. Lorsqu'un particulier ne peut pas construire un parking suffisant sur sa propriété comme c'est le cas ici, il doit s'acquitter d'une taxe de CHF 6'000.00 par place manquante.

Suite aux réponses aux questions **M. Duroux** donne la parole à l'assemblée.

Mme Brouchoud se pose la question à propos du prix plutôt élevé des loyers des appartements protégés.

M. Schnorhk répond que les locataires n'ont aucune subvention du canton. Mais, il y en aura peut-être à l'avenir.

M. Thiévent se questionne à propos des étages qui sont différents d'un bâtiment et l'autre.

M. Schnorhk répond qu'à la base, ils pensaient rajouter un étage.

M. Robyr se questionne à propos du système de chauffage.

M. Schnorhk répond qu'actuellement, le chauffage est à gaz et l'idée est de se raccorder au chauffage à distance (SATOM).

Mme Farquet se questionne à propos de ce qui est compris dans le loyer.

M. Schnorhk répond que tout est supplémentaire et payé à part (soins, repas,...).

Mme Farquet se questionne également quelle est la part qui a été estimée?

M. Schnorhk répond 4%.

M. Duroux remercie les intervenants pour les réponses et les conseillers pour les questions.

Les cheffes de groupe prennent la parole pour les entrées en matière.

Mme Curdy prend la parole pour le "Centre":

Le cautionnement solidaire qui est soumis au vote ce soir représente un montant conséquent, ce qui était une source d'une certaine inquiétude, car il s'ajoute à la liste des entités déjà cautionnées par notre commune. Le groupe Le Centre tient à remercier les intervenants pour leur présentation et les réponses aux questions du CG qui nous apportent un éclairage supplémentaire sur la situation actuelle. Le projet a été travaillé en amont depuis plusieurs mois, mûrit par l'ensemble des communes du district et qui répond aux besoins.

Le groupe "Le Centre" accepte l'entrée en matière

Mme Mottiez prend la parole pour le groupe "LR +G"

Nous remercions la Municipalité d'avoir organisé la présentation du projet. Persuadé du bienfondé de ce projet, et la nécessité d'augmenter le nombre de lit et de créer des appartements protégés. Nous pensons comme les autres communes que ce projet mérite d'être soutenu.

Le groupe "LR + G" accepte l'entrée en matière

Mme Hutin prend la parole pour le groupe "Les Verts"

Le groupe "Les Verts" accepte l'entrée en matière

M.Duroux redonne la parole à l'assemblée puis passe au vote

Acceptations: 25

Refus: 0

Abstention: 0



4 Comptes 2022

La parole est donnée à **M. Robatel**.

M. Robatel commence par un rapide tour d'horizon en soulevant les points-clé de ces comptes. Ensuite, il dira quelques mots à propos des comptes de fonctionnements et des investissements. Enfin, il passera la parole à M. Lavanchy pour la présentation du message du Conseil municipal. Pour l'exercice 2022, un résultat positif de l'ordre de 54'700.- a été enregistré. Le taux d'autofinancement s'élève à 11,4% (en légère hausse par rapport à 2021). La dette par habitant est de 2'862.-. A titre indicatif, l'endettement est de +2'920'000.

En ce qui concerne les charges brutes de fonctionnement, il a eu beaucoup d'augmentation par rapport à ce qui a été budgété. Les raisons concernent les charges de personnels (+317'000) car il y a eu des engagements supplémentaires à l'APEA, les charges de biens et de services (+497'000) et les charges financières (+218'000).

Ensuite, un diagramme avec les différentes charges est présenté. Il y a en premier les charges de transferts qui sont les plus élevées, puis celles de personnel et enfin celles de biens et services.

En ce qui concerne, les variations des produits bruts de l'exercice, elles s'élèvent à 811'592.82.- en plus par rapport au budget, grâce aux recettes fiscales de 1'070'000.-, à des revenus divers de 135'000.-.

Quelques points sont soulignés à propos des investissements. Par rapport aux investissements bruts (3'219'682.90 avec 5'165'000.- au budget), la différence est beaucoup plus grande que par rapport aux investissements nets (2'807'513.43 avec 2'795'000.- au budget).

La liste des investissements reportés ou supprimés est présentée. Ce sont des projets qui n'ont pas été fait en 2022.

M.Robatel redonne la parole à **M. Lavanchy** qui le remercie pour son travail et sa présentation.

M. Lavanchy poursuit avec deux petites remarques. L'une à propos du déficit structurel qui est entre 300 et 400 milles francs. C'est sur ce montant que les efforts seront faits les années à venir, tout en sachant que cela prendra du temps. L'autre par rapport aux investissements, cette manière de travailler était nouvelle mais elle met mieux en lumière les comptes des investissements réalisés. De ce fait, ils travailleront à l'avenir avec des crédits d'engagements comme cela se fait déjà ailleurs. Les crédits d'engagements permettront de répartir les différents projets sur plusieurs années.

Pour la municipalité la situation est saine. Elle invite donc le Conseil à accepter les comptes tels que présentés.

M. Bruchez prend la parole en tant que président de la commission de gestion. Il précise que la commission arrive à la même conclusion que la Municipalité. C'est à dire de faire un effort afin d'améliorer la situation. Ensuite, il revient sur l'endettement qui se trouve être important. Il rappelle qu'il faudrait faire attention aux taux d'intérêt qui augmentent. Il parle

de la grande différence par rapport aux emprunts sur une longue durée. Par rapport aux Perris, il semble dire que la commune n'a pas vraiment eu le choix de vendre cette parcelle étant donné les finances actuelles. Le moment semblait opportun de la vendre sachant que le prix de l'immobilier est élevé. Cependant, en commission, il a été discuté qu'il serait aussi possible de privilégier les ventes en DDP suivant différents facteurs.

En ce qui concerne le vote, il est proposé d'accepter les comptes tels que présentés.

M. Duroux donne la parole au vérificateur des comptes qui recommande que les comptes soient acceptés.

Mme Mottiez prend la parole pour le groupe "LR +G. Elle remercie la Municipalité, le chef des finances et le président de la commission de gestion pour le travail accompli. Le groupe LR + G est conscient des efforts effectués par la Municipalité afin de retrouver des comptes équilibrés. Malgré le nouveau cycle d'investissement nécessaires, la prudence doit rester de mise. Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

Mme Curdy prend la parole pour le "Centre.

Le groupe « Le Centre » prend la parole. Comme l'a dit Anaïs, les investissements à venir sont lourds mais essentiels pour notre commune. Les comptes 2022 sont sans surprise et correspondent dans l'ensemble au budget annoncé. Les efforts sont faits pour rééquilibrer les comptes même s'il manque 300-400 mille francs. Le groupe « Le Centre » invite la Municipalité à poursuivre ses efforts. Il remercie les personnes (M. Robatel, M. Bruchez et la Municipalité) qui ont contribué à ses comptes et accepte l'entrée en matière.

Mme Hutin prend la parole pour le groupe "Les Verts". Le groupe des Verts remercie les membres de la commission de gestion, le responsable des finances et la Municipalité pour la présentation et le maintien à jour de ceux-ci. La marge d'auto-financement actuelle est une bonne nouvelle. L'endettement a également diminué, l'effort est donc salué par le groupe « Les Verts ». Les propos de la Cogest sont soutenus par le groupe. Le groupe « Les Verts » accepte l'entrée en matière.

M. Duroux prend les comptes points par point en donnant la parole au fur et à mesure à l'assemblée.

0. Administration général: pas de question pas de remarque
1. Ordre et sécurité publique: pas de question pas de remarque
2. Formation: pas de question pas de remarque
3. Culture, sport et loisirs: pas de question pas de remarque
4. Santé: pas de question pas de remarque
5. Prévoyance sociale: pas de question pas de remarque
6. Trafic et télécommunication: pas de question pas de remarque
7. Protection et aménagement: pas de question pas de remarque
8. Economie publique: pas de question pas de remarque
9. Finances et impôts: pas de question pas de remarque
10. Investissements: pas de question pas de remarque
11. Les annexes dans leur ensemble: pas de question pas de remarque

M. Duroux remercie la commission de gestion et la Municipalité pour leur travail et donne la parole à l'assemblée pour des questions d'ordre général sur les comptes 2022.

Mme Farquet pose une question à propos du coût et surcoût qui découle de la cantonalisation des APEA.

M. Robatel répond que l'on ne le sait pas encore car les répartitions ne sont pas encore connues.

M.Raymond se questionne si un regroupement sera prévu à propos des crédits d'engagement récapitulatif afin que le conseil général ait une vue d'ensemble?

M. Lavanchy dit que tout à fait il est envisageable et il aura probablement un tableau à disposition.

M.Roby prend la parole pour faire la remarque à propos des 400'000 de déficit structurel depuis plus de 10 ans, sachant qu'il tenait déjà les même propos que M.Bruchez.

M. Lavanchy partage l'avis et trouve la remarque intéressante.

Mme Farquet se pose une question à propos de réflexions qui auraient été faites à propos des entrées fiscales.

M. Lavanchy répond que la réflexion est faite à propos des entreprises et est en attente pour les habitants supplémentaires.

Acceptations: 24

Refus:

Abstention: 1



La séance est interrompue pour offrir un petit présent à M. Robatel.

5 Développement du quartier des Perris - vente

M. Duroux annonce qu'en premier lieu la parole sera donnée à la Municipalité pour son message, ensuite les cheffes des groupes s'exprimeront à propos des entrées en matière et enfin la parole sera donnée à l'assemblée avant de passer au vote.

M.Lavanchy prend la parole à propos du message.

Il parle de surfaces qui se dirigent plutôt vers des ventes dans un premier temps pour les trois premières discussions. Pour la suite, la réflexion est en cours à propos de la vente ou si les parcelles seront en DDP. Ce sont les réflexions qui sont en cours au sein du Conseil municipal.

Mme Curdy prend la parole pour le "Centre".

Le groupe "Le Centre" est favorable à la vente de cette parcelle et se réjouit des nouvelles entreprises à St-Maurice. Cependant, il relève que la vente peut se faire qu'une seule fois et qu'il serait favorable de privilégier des les vendre en DDP.

Le groupe "Le Centre" accepte l'entrée en matière.

Mme Mottiez prend la parole pour le groupe "LR +G"

Les réflexions du groupe LR+G rejoignent celles qui ont déjà été formulées. Le groupe LR+G comprend qu'une vente plutôt que la mise en place d'une DDP ait été privilégiée.

Cependant, il serait favorable à l'avenir de penser en priorité à la mise en place d'une DDP. Le groupe LR+G accepte l'entrée en matière.

Mme Hutin prend la parole pour le groupe "Les Verts".

Sachant que nous avons besoin de nouveaux contribuables, le groupe "Les Verts" accepte l'entrée en matière.

M.Duroux ouvre la discussion.

Acceptations: 23

Refus:

Abstentions: 2



6 Réponse au postulat pour la réfection de la Rue Fernand Dubois

M. Duroux passe au point concernant le postulat pour la réfection de la Rue Fernand Dubois en donnant la parole à la Municipalité.

M. Lavanchy dit qu'il est vrai que maintenant la rue a été goudronnée, sachant que c'est provisoire. Ils essayeront quand même de la verdir et de planter des arbres. Pour la réponse, le sens de la réflexion de base a été repris. C'est à dire l'axe sécurité et l'axe du paysage et de l'urbanisme.

En ce qui concerne la sécurité, la Municipalité travaille sur trois choses.

- un passage des rues de la Cité à 30 km/h ou à 20 km/h pour certaines zones qui pourraient être adéquates notamment le quartier du Glarier. Pour l'instant, un mandat d'étude a été confié dès le premier semestre au bureau Sollertia SA. Cette étude concernera l'ensemble du réseau communal. Le résultat de cette étude est attendu pour la fin du premier semestre 2023 et les premières mesures pourront être prises encore cette même année.
- Passage à 30 km/h de l'Avenue du Simplon partiellement et de l'Avenue d'Agaune, en parallèle, le Service de la Mobilité du Canton du Valais (SDM) a également mandaté le bureau Sollertia SA pour une étude sur le passage à 30 km/h de l'Avenue d'Agaune et partiellement de l'Avenue du Simplon. Nous n'avons pas de contrôle sur l'agenda cantonal. Mais le fait d'avoir accepté de donner un mandat en parallèle de l'étude communale est un signal très positif de la part du SDM.
- Réflexion globale sur les parkings : dans un même temps, le Conseil municipal a adjugé un mandat à la société CITEC SA pour une réflexion globale sur les parkings de l'ensemble de notre commune. Cette étude vise à établir tout d'abord une stratégie globale et des lignes directrices pour l'avenir quant à l'implantation de parking avec pour points de réflexion prioritaire les parkings destinées aux visiteurs ponctuels de Saint-Maurice (travailleurs ou touristes) et les zones d'habitation. Second but visé par le mandat CITEC, le Conseil municipal, sur la base de la motion de Messieurs Vincent Raymond et Dominique Robyr concernant le parking du Mauvoisin et en prenant en compte le développement de certaines zones, a décidé de revoir la totalité de la politique des tarifs de parcage avec une volonté de la simplifier (moins de zones différentes et moins d'horodateurs).

Ensuite, en ce qui concerne l'axe urbain, les réflexions sont toujours en cours à propos de la Grand-Rue et les rues latérales. Même si les délais sont plutôt long, on devrait déboucher dans le courant du 2ème semestre 2023 à l'adjudication du dit mandat. Il comprendra comme annoncé une phase participative. Pour rappel, les travaux devraient être annoncés dans le PA5 et pourraient débuter en 2027.

Mme Brouchoud à une petite réponse, notamment à propos de la notion de provisoire. De ce fait, il aurait fallu attendre quelques années pour faire le dessus et le dessous en même temps.

7 Réponse au postulat pour le développement de l'agrivoltisme

M. Coutaz prend la parole à propos de cette réponse.

Pour le moment le développement de l'agrivoltaïsme ne peut pas être intégré à court terme. Cependant, il sera à voir en fonction du retour du canton à propos du PAZ et RCCZ qui seront prochainement envoyés. Suite à cela, la commune s'engage à interpellier les autorités compétentes pour obtenir une prise de position concernant ces constructions et, au besoin, en tenir compte lors de la version définitive soumise au Conseil général et de la mise à l'enquête publique.

Mme Farquet répond qu'elle suivra de près lors de sa mise à disposition du PAZ.

8 Réponse au postulat pour équiper la ville de parcs à vélo

M. Coutaz prend la parole pour répondre à ce postulat.

Ce postulat est lié à l'étude à propos de la mobilité douce et celle des parkings. La commissions qui travaillera sur les parkings inclura également les deux roues. Dans le projet, il sera également pris en compte un parking sécurisé notamment à la gare. Ensuite, il y a également un projet concret qui est ressorti. Lors du déménagement de l'administration, il y aura la création de parkings sécurisés et protégés pour les vélos aux alentours de celle-ci et dans les environs du Parc de la Tuilerie. Enfin, il y aura une personne à la commune responsable de ce type de projet. Elle participera aux diverses discussions et tentera d'orienter les décisions vers une plus grande biodiversité, des économies d'énergies potentielles et une mobilité plus durable dont, notamment, la mise à disposition de parkings à vélos plus nombreux.

9 Réponse à l'interpellation pour les fournitures scolaires durables

M. Lavanchy prend la parole à la place de Mme Saillen.

L'éducation au développement durable fait partie du plan d'étude romand que l'on essaie d'appliquer à St-Maurice. La commune le fait dans différentes situations telles que le tri des déchets, la réduction de la température des locaux, les transports en train (par exemple : Fête de chant à Martigny), etc. La gestion des fournitures scolaires fait également partie de ces préoccupations. De plus, pour répondre au postulat, l'école donnera des consignes spécifiques et sera particulièrement attentive à la réutilisation ou au recyclage de fournitures pouvant encore servir. La parole est donnée à M. Raymond qui remercie et qui dit que c'est une situation à suivre.

10 Postulat: Lutter contre les espèces invasives

M.Duroux donne la parole aux co-signataires afin de donner des éléments supplémentaires ou compléter.

M. Robyr prend la parole pour dire que c'est une thématique qui a déjà été soulevée par Mme Frossard et les réponses n'ayant pas été satisfaisantes, un postulat a été déposé. Sachant que c'est une thématique importante qui peut créer des dégâts ou des maladies une réponse écrite semble plus adéquate.

Mme Frossard insiste sur le fait de se soucier des privés qui ne sauraient pas comment s'en débarrasser ou bien où les mettre. De plus, il semblerait qu'il y en ait dans la haie plantée proche de la Dent-du-midi.

La Municipalité prend la parole pour dire que c'est une thématique très intéressante. De plus, ce sujet est pris en compte dans le projet du Parc naturel régional. Sachant que nous sommes dans le parc, nous bénéficierons de ce suivi. Il n'y aurait donc pas matière à créer un nouveau projet. De ce fait, **M. Lavanchy** propose d'accepter ce postulat et la réponse se calquera sur ce qui sera mis en place dans le cadre du parc.

Mme Frossard dit qu'il est important que les conseillers soient conscients qu'il est important de voter "oui" pour ce projet. De ce fait, il est nécessaire de se rendre compte de l'importance du parc pour notre commune car il y aura une votation populaire.

Mme Hutin prend la parole pour le groupe "Les Verts".

Le groupe "Les Verts" remercie les rédacteurs de ce postulat et relève qu'il s'agit d'une problématique très intéressante. Etant donné que les réponses orales n'étaient pas suffisantes, pour le groupe "Les Verts" il était judicieux de proposer un postulat. Le groupe "Les Verts" accepte l'entrée en matière.

Mme Mottiez prend la parole pour le groupe "LR +G".

Le groupe LR + G estime que la question des espèces invasives est importante et qu'elle mérite qu'on s'y attarde. De plus, les pistes proposées dans le postulat semblent pertinentes. Le groupe "LR + G" accepte l'entrée en matière.

Mme Curdy prend la parole pour le "Centre" et rejoint les collègues à ce sujet et accepte l'entrée en matière.

Acceptations: 25

Refus: 0

Abstention: 0



11 Postulat: Demande d'étudier la possibilité de se rendre au bureau de vote gratuitement en bus

M.Duroux passe la parole à Mme Hutin.

Mme Hutin prend la parole afin d'étoffer son postulat avec comme support le document ci-joint. Il est important de ne pas oublier la population de Mex. Selon la réponse, l'idée pourrait être un modèle ou une idée pour d'autres communes plus grandes.

La proposition serait d'accepter et de transmettre ce postulat à la Municipalité.

Pour La Municipalité, le postulat semble utopique. Les gens peuvent se rendre gratuitement au bureau de vote à pied ou à vélo. En ce qui concerne les habitants de Mex, ils peuvent voter par correspondance s'ils le souhaitent. Il semble difficile d'organiser un tel transport. Cependant, la Municipalité fera volontiers la démarche de faire l'étude de cette question.

Mme Mottiez prend la parole pour le groupe "LR +G". Le groupe "LR+G" est d'avis que la question de la gratuité des transports pour se rendre au bureau de vote n'est pas d'actualité à St-Maurice et ne serait que d'une utilité moindre par rapport aux grandes villes avec des grands réseaux de transports en commun. De plus, le vote par correspondance et la possibilité d'aller déposer son enveloppe à la commune les semaines avant le scrutin semble une offre suffisante.

Le postulat étant correcte dans sa forme, le groupe "LR+G" accepte l'entrée en matière.

Mme Curdy prend la parole pour le "Centre".

Le groupe "Le Centre" ne voit pas non plus l'intérêt et ne sont pas favorable à cette demande. Cependant, comme l'a dit Anaïs, le postulat étant correct au niveau de la forme, le groupe "Le Centre" accepte l'entrée en matière.

Mme Hutin prend la parole pour le groupe "Les Verts". Sachant que partout en Suisse, il y a des encouragements pour les déplacements en commun, il serait intéressant de pouvoir se rendre au bureau de vote gratuitement. De ce fait, des pistes pourraient être étudié par notre commune.

Le groupe "Les Verts" accepte l'entrée en matière.

M.Duroux ouvre la discussion

Acceptations: 2

refus: 22

Abstention: 0



12 Interpellation: Quelles sont les conséquences de l'intégration de St-Maurice dans Chablais Agglo

L'interpellation ayant été transmise à la Municipalité et mise à l'ordre du jour, une réponse écrite suivra.

M. Duroux donne la parole à M.Robyry qui n'a rien à ajouter.

M. Lavanchy répond à l'interpellation avec un travail fait en amont. Il remercie M. Robyry pour cette question qui permet de présenter un petit peu Chablais Agglo. Nous serons dans le PA5 qui sera lancé ce printemps. Le but est d'aller chercher des financements pour mener à bien ces projets qui sont communs à différentes communes. De ce fait, un projet global est présenté et en fonction de la note attribuée, le subventionnement varie. Aujourd'hui, les deux projets qui pourraient être déposés sont la rénovation de la Grand-Rue et la construction de la piste de mobilité douce à la sortie nord.

En conclusion, un lien est aussi refait avec le parc sachant que l'objectif est le même au niveau des financements.

M.Robyry aura une réponse écrite.

13 Interpellation: Place multi-loisirs d'Epinassey

L'interpellation ayant été transmise à la Municipalité et mise à l'ordre du jour, une réponse peut être donnée directement.

La réponse est donc donnée immédiatement. Les retours sont de manière générale positifs avec certains bémols qui figurent dans l'interpellations. Ces remarques constructives seront prises en compte dans les prochains mois d'occupation. Dans un premier temps et dans le projet, l'idée était que dans ce quartier de villas, la plupart des habitants auraient déjà les

jeux pour enfants dans leur jardin. De ce fait, l'idée était que cette place soit un endroit de rencontre intergénérationnelle.

La réponse ayant été donnée, elle figurera dans le PV mais il n'y aura pas de réponse écrite à suivre.

14 Interpellation: Pour une élimination responsable des déchets d'origine militaire dans notre commune

M. Duroux passe la parole à Mme Hutin.

Elle précise que l'idée de cette interpellation est de la transmettre plus loin. Sachant qu'il y a des déchets de cartouches à proximité des lieux de tirs et notamment proche des habitations. Le problème n'est pas nouveau car il avait déjà soulevé en 2004 au Conseil national. Il serait souhaité comme il est écrit dans la loi que l'armée nettoie ces déchets suite à l'utilisation des terrains.

La parole est donnée à la municipalité qui répond directement. M. Lavanchy dit qu'il transmettra cette interpellation à ArmaSuisse. Ils sont déjà en discussion à propos des nuisances de bruit. De ce fait, la discussion sera complétée avec cette interpellation.

15 Tour d'horizon

La parole est donnée à **la Municipalité** pour le tour d'horizon qui commencera avec les réponses aux questions de la CoUrb. Elles concerneront la biodiversité, l'énergie et gastrovert.

1. Les réponses aux questions de la CoUrb:

- Biodiversité

- a. Quels sont les investissements prévus par le Conseil municipal dans le domaine de la biodiversité en ville ?
- b. Quelles sont les mesures qui sont prises de manière proactive pour favoriser l'environnement et non en réaction à des risques ?

Difficile de transmettre des chiffres précis. L'intérêt pour la biodiversité ne peut pas se traduire que par un chiffre. C'est une culture qu'il faut acquérir et implémenter.

Tous les projets sont examinés sous cet aspect, avec une intervention possible de notre déléguée QSE pour les projets qui n'iraient pas dans ce sens.

Plus concrètement, l'équipe des TPEV participe à des cours régulièrement (biodiversité des espaces verts organisé par le canton en 2023, gestion des néophytes organisé par le canton en 2022, variantes au désherbant chimique organisé par le SANU en 2022).

La commune participe également le plus activement possible aux projets du PNR, dont la nature en ville.

Enfin, la commune reste ouverte à toute proposition allant dans ce sens, par exemple une mesure suggérée par Pro Natura dans les discussions entourant la

carrière sera appliquée dès cette année : fauchage des digues de Vérolliez et ramassage de l'herbe (et non plus broyage de l'herbe) pour un surcoût de CHF 7'000.00.

- **Énergie**

- La Commune va-t-elle acquérir des panneaux pour ses propres bâtiments ? Il en irait de l'exemplarité de la commune et d'un intérêt à une relative diminution des charges puisque l'administration utilise essentiellement de l'énergie durant les périodes de production. A ce propos toujours, où en sont les démarches d'obtention du label Cité de l'Énergie ?

La commune souhaite placer des panneaux solaires sur tous les bâtiments qu'elle possède dans la mesure du possible (technique et financier). Toutefois, elle ne peut supporter des investissements massifs sur une ou deux années. Ainsi, tous les nouveaux bâtiments seront équipés de panneaux solaires (obligation légale depuis le 1er janvier 2023) et les anciens bâtiments seront équipés au gré des transformations. Cependant, parfois ils se heurtent à des soucis du type, des discussions avec le service du patrimoine par exemple. De plus, dans la Grand-Rue le choix a été fait de ne pas mettre de panneaux solaires. Ce choix est fait notamment sachant que sur certains bâtiments on ne peut pas en mettre. Par contre dans les alentours de la Grand-Rue, il sera possible d'en mettre. Tout en sachant qu'il faudra un permis de construire un petit peu plus stricte qu'ailleurs. L'idée est donc de soutenir ces projets tout en tenant compte des contraintes techniques et financières.

Concernant la labellisation Cité de l'énergie, la phase labellisation est toujours prévue pour l'année 2024. La commune est actuellement dans l'attente d'une offre d'un conseiller Cité de l'énergie qui nous accompagnera dans la démarche.

- Quel est le coût pour la commune du projet de soutien à l'achat de panneaux solaires.

La commune supporte le projet d'appel d'offres groupé en payant les interventions du bureau d'ingénieur Planair SA pour les dossiers de Saint-Maurice. Le coût par dossier dépend du nombre de dossiers, soit un forfait de CHF 1200.00 du 1er au 5ème participant, CHF 800.00 du 6ème au 15ème participant, CHF 550.00 du 16ème au 35ème participant. A ce jour, nous tablons sur une participation de 20 à 30 personnes, soit un montant d'environ CHF 25'000.00 à charge de la commune.

- Dans quelle mesure la CoUrb peut-elle être associée aux travaux portant sur le PAZ ?

Il faudra voir directement avec la CoUrb. Toutefois, le dossier doit rester confidentiel jusqu'à sa transmission officielle au Conseil général, vraisemblablement au deuxième semestre 2025. Des ateliers pourraient être organisés sur des sujets précis pendant la période de consultation des services.

- Où sera relocalisée la HEP qui doit quitter la villa Barman en fin d'année ?

La HEP occupe trois espaces dévolus à des classes dans la villa Barman. Elle conservera une classe de dessin. Pour le reste, la HEP suit sa stratégie propre dont elle ne parle pas nécessairement à la commune.

- Où en sont les discussions avec les CFF ?

S'il est fait allusion au quartier de la Gare. L'étude d'urbanisme est en cours et devrait être rendue pour octobre 2023. Elle ne concerne pas uniquement les CFF et la commune, mais également ArmaSuisse, Postimmobilier et le canton.

Concernant la localisation de la HEP, la Place de la Gare reste une option parmi d'autres étudiées avec le canton. L'emplacement devra être arrêté en fin 2023.

- GastroVert
 - a. Un bilan financier et d'utilisation de GastroVert a-t-il été effectué par la Commune ?
 - b. Si non, dans quels délais peut-il être effectué ?
Aucun bilan financier et d'utilisation spécifique n'a été réalisé autres que la lecture des comptes annuels.
Pour mémoire, la commune a payé en 2022 un montant de CHF 53'280.00 (compte 730.3612.04) qui représentent les factures de ramassage des déchets verts et de location des bennes (CHF 7'920.00). Par ailleurs, la SATOM facture aux communes clientes de GastroVert CHF 70.00 la tonne d'incinération des déchets contre CHF 110.00 aux communes qui ne disposent pas du service. Cela représente une économie de CHF 29'523.00. Il est à noter que ce service est présent maintenant dans 38 communes à la satisfaction générale.
- Gestion des déchets
 - Quelle est la durée du contrat de gestion des déchets avec l'entreprise mandatée ?
Le contrat a été signé pour cinq ans et renouvelable d'année année.
 - Sachant que la qualité du tri est très importante pour la valorisation des déchets triés, ce contrat contient-il une exigence de qualité du tri ?
La valorisation des déchets est importante pour le Conseil municipal et est requise du mandataire dans le contrat sous ses devoirs (art. 17 : l'exploitant met tout en œuvre pour optimiser la valorisation des déchets au nom et pour le compte du propriétaire des infrastructures).
 - La plupart des murgères situées sur le territoire communal sont protégées. La question de la responsabilité est claire : les propriétaires sont responsables de l'entretien des murgères.
 - De quand date-t-elle ? Il y a des murgères dans le PAZ datant de 1984 et rien dans le RCCZ. Dans celui qui date de 1996 on retrouve toujours ces couches de murgères cartographiées et il y a un article dans le RCCZ actuellement qui rappelle qu'elles doivent être entretenues, restaurées ou remplacées. Donc théoriquement depuis 1996, elles devraient être entretenues et réparées par les propriétaires. La petite subtilité concerne un plan fait par la commune qui n'a pas été retrouvé.
 - Est-elle toujours pertinente ?
Oui, car dans la version du RCCZ qui sera proposée, elles ont été conservées.
 - L'étendue et le niveau de protection des murgères ont-ils récemment été réévalués ou cela est-il prévu à moyen terme ?
Oui, dans le cadre de cette réévaluation du RCCZ. Elles ont été répertoriées et photographiées.
 - Les coûts de restauration sont importants. Est-ce qu'un soutien communal est-il envisageable ? On n'a pas statué sur cet aspect-là. Cependant, il serait envisageable à travers les projets du parc de se pencher sur le sujet.
Une réponse écrite sera apportée à cette question dans le courant de l'été 2023.
 - Où en est le projet de la Grand Rue suite à la consultation populaire ?
Un mandat doit être attribué par appel d'offres d'ici à la fin de l'année pour l'établissement du projet.

- La CoUrb peut-elle recevoir un échéancier des prochains projets qui la concernent ?

C'est à la CoUrb de dresser son propre programme et non pas au Conseil municipal de fixer un échéancier pour elle. Cependant, il peut volontiers être fait ensemble.

- **Questions diverses**

- Dans notre séance du CG du 10 mars 2022, j'avais questionné la commune à propos de l'achat d'éoliennes à l'étranger. Est-ce que GENEDIS en a acheté ? Si oui, dans quels pays ? Est-ce qu'elle a envisagé de le faire ou envisagerait de le faire dans le futur ? Il a vu que la ville de Zürich avait investi dans ce domaine. M. Lavanchy avait promis de répondre soit en septembre soit en décembre 2022. *Dans sa stratégie, Genedis se concentre sur des investissements en Suisse et participe à l'éolien régional Valéole, RhôneEole, Salanfe, parc solaire d'Ovronnaz. Cette entreprise ne participe à aucun investissement direct en dehors de la Suisse, qui est souvent le fait d'entreprises à formats plus importants. En revanche, Genedis peut acheter de l'énergie en dehors de la Suisse, mais par le biais de gros opérateurs suisses comme AlpiQ ou Axpo. Ces entreprises, elles, travaillent sur ce genre de projet.*

- Pour la rubrique 84 Tourisme, je souhaiterais connaître le plan marketing de l'office du tourisme pour 2023 et 2024. *Il existe un plan marketing pour les actions de l'office du tourisme. Il est repris d'année en année avec des modifications pour des campagnes ciblées. Ce plan a été remis au bureau du Conseil général qui pourra, s'il le souhaite, l'annexer au procès-verbal de séance.*

- Dans le compte 963.4430.31 panneaux photovoltaïques Tuileries, pourquoi n'y a-t-il aucun produit ni en 2021 ni en 2022 ? *La réponse a été reçue la veille. C'est lié à une lenteur administrative. Une note de crédit à se propos a également été reçue pour les exercices de 2020 à 2022 en tout cela représente 21'903.-.*

- Connaissez-vous le projet intitulé Commune ouVerte lancé par Pronatura (<https://www.pronatura.ch/fr/commune-ouverte>) ?

Le projet Commune ouVerte met à disposition des communes une démarche claire et un accompagnement par des professionnels permettant de renforcer l'infrastructure écologique sur le territoire communal et d'encourager une gestion des surfaces communales favorable à la biodiversité. Commune ouVerte s'inscrit dans les réflexions cantonales sur la mise en place de l'infrastructure écologique.

Pronatura offre un accompagnement gratuit aux communes intéressées. Ce soutien permet un premier aperçu du domaine communal, une discussion et un coaching pour effectuer l'inventaire biologique de la commune. Une planification est également proposée. Pronatura offre ce service aux 20 premières communes intéressées, pour le moment.

Le projet est connu de la commune qui a reçu la publicité faite par Pro Natura. On peut aussi citer un autre label, celui de Villeverte obtenu par la Ville de Sierre qui pourrait aussi être intéressant pour notre commune. La stratégie actuelle de la commune est de se maintenir informée sur ce genre d'initiative. Lorsqu'un coaching ou une étude sont proposés, il y a toujours un impact sur les services communaux au niveau des EPT à mettre à disposition pour faire le lien entre le mandataire extérieur et les équipes communales. Il n'est pas possible de courir

trop de lièvres à la fois et de se disperser, même s'il y a intérêt. Aujourd'hui, les équipes sont concentrées sur les projets en cours et seront mobilisées pour accompagner le projet de labellisation de Cité de l'Energie.

2. Amélioration de la desserte du bus d'Epinassey

Dans la consultation publique des horaires, la desserte du bus à Epinassey est grandement améliorée. Cela fait également partie de la stratégie du Conseil municipal qui avait pris contact avec le canton. La commune avait le droit à deux paires de courses en plus subventionnées et les autres seront payées par la commune et le canton. En ce qui concerne les horaires, ils ont été attentif aux horaires de midi, notamment pour les collégiens.

3. AGEPP

Pour mémoire, les engagements de la Commune de Saint-Maurice sont de deux ordres :

1. Engagement dans le capital action de la société : 4,34 % soit un montant de CHF 217'000.00 (sur un CA de CHF 5'000'000.00)
2. Prêt actionnaire à hauteur de CHF 763'091.00 sur 10 ans (rémunéré à hauteur de 1%).

Il y a toujours des discussions en cours et des études ont été menées.

Les experts externes mandatés par AGEPP (MM. Graff & Baumgärtner) et ceux mandatés par l'OFEN confirment notre synthèse des connaissances sur les flux hydrothermaux :

- Les profils de températures traduisent la présence de flux hydrothermaux ascendants, en particulier vers 1'200 m – 1'400 m TVD et 2'000 m – 2'350 m TVD (gradient th. < 10°C/km).
- Les écoulements hydrothermaux sont plus importants qu'initialement estimés: plus chauds, donc plus profonds.
- La distribution des fractures perméables est plus éparse en profondeur que dans les puits actuellement exploités, ainsi les flux concentrés dans des cheminements préférentiels.
- La zone de pertes de boue importantes rencontrée vers 2'000 m, au sommet de l'anomalie thermique (2'000 m – 2'350 m TVD) correspond vraisemblablement à l'un de ces cheminements préférentiels : la cible prometteuse pour atteindre l'objectif du projet.

Ce qui était intéressant concerne le point en lien avec les pertes de boue à 2000m.

Maintenant, il faut vérifier qu'à 2000m, il y ait la température suffisante contrairement aux hypothèses. Les hypothèses disaient qu'à 2000m la température serait de 105° et la cible est de 115° pour pouvoir produire de l'électricité.

Pour ce qui est de la suite, elle pourrait se faire en trois étapes et le feu vert a été donné la veille par le Conseil municipal et les autres actionnaires.

4. Travail "Avenir commun"

Le communiqué de presse est daté du 1er juin 2023. L'idée est de travailler et collaborer avec ces deux communes de Vérossaz et de Massongex pour essayer d'imaginer une commune future. Tout en sachant qu'il faut voir si ça a du sens et si c'est possible. La vision future est quand même d'intégrer les communs du Sud qui préfèrent attendre encore un petit peu pour le moment.

5. Centre de tri d'Epinassey

Il y a des photos toutes récentes qui sont montrées. La fin des travaux est espérée pour septembre 2023.

6. Panneau d'accueil à Mex

Un nouveau panneau a été mis à l'entrée de Mex.

7. En vrac

- la vente des parcelles N°1392 et N°1342 à Epinassey: L'acte de vente a été signé.
- L'acte d'achat de l'EMS est signé avec les partenaires le 25 mai 2023 avec prise de possession à fin juin 2024. Il figurera dans le budget 2024 un montant de CHF 110'000.00 en investissement pour la différence entre le montant figurant au bilan et celui de la vente.
- EMS St-Jacques : L'analyse du sol a montré une pollution due à un dépôt de matériaux antérieur à la construction de l'ex-maison Coutaz. Selon l'acte signé (et la loi), cette pollution sera prise en charge par la commune et par le canton. Les montants figureront dans le budget 2025.
- Collège de Saint-Maurice : Les travaux devraient débuter en mai 2025 pour les salles de gymnastique du Camp du Scex et juin 2025 ou 2026 pour le collège.
- 1er août 2023 à Mex : Il sera l'occasion également de fêter les 10 ans de la fusion avec le discours du Président de la commune.
- La rencontre des Saint-Maurice aura lieu à Saint-Maurice Valais le week-end des 7 et 8 juin 2024.
- Par décision du 10 mai 2023, le Conseil municipal a décidé d'adapter les subventions versées aux familles pour les cours de musique dispensés par le conservatoire et l'EJMA et de les porter de CHF 100.00 à CHF 200.00 par enfant et par année scolaire.
- Le projet de téléphérique St-Maurice-Vérossaz a été déposé auprès de l'OFT à Berne. Une réponse est attendue pour la fin de l'année.

8. Personnel

Les départs et les arrivées sont présentés.

16 Divers

M. Duroux remercie **Mme Turin** pour son travail au bureau.

Mme Brouchoud se penche sur l'interdiction de traverser la Grand Rue à vélo qui avait été mise l'année passée et cette année il n'y avait rien. Elle se demande si quelque chose est prévu?

L'interdiction générale de circulé a été mise de ce fait, le panneau général suffit et ceci vient du canton.

Mme Hutin demande des nouvelles à propos du sujet de la vaisselle réutilisable.

M. Barman répond qu'ils n'ont eu aucune décision à ce propos. Une analyse sera faite en se penchant sur les communes qui le font déjà.

Mme Farquet répond pour le Grand conseil, et il n'y a pas de nouvelle à sa connaissance.

Mme Hutin se demande si de faire partie de Chablais Agglo ça reviendrait bien à 4.- par habitant.

Mme Hutin parle de la Villeverte qui a été envisagée dans le tour d'horizon. Elle annonce les éléments qui sont demandés par ce "label" comme par exemple, l'interdiction d'utiliser les herbicides.

M. raymond dit qu'il a trouvé très intéressantes et ambitieuses les information sur le site de la commune à propos de l'énergie PET et la deuxième question concerne l'avancée du site internet.

M. Lavanchy ambitieux mais ce sont les objectifs fixés. En ce qui concerne le site, il y a beaucoup de travail et la mise en place suivra et espère qu'il soit prêt pour la St-Maurice.

Le système de contrôle des habitants est-il compatible avec le nouveau système e-déménagement? oui

Mme Frossard dit que le mobilier urbain ralenti la circulation et c'est très bien et les citoyens se demande combien ça a coûté?

C'est un système provisoire sachant que l'idée est de faire passer les voitures ailleurs. La mise à disposition est cantonal et la commune n'a pas payé ce mobilier et sera mis à l'enquête pendant les semaines à venir.

M. Thiévant prend la parole par rapport à la biodiversité le fait de se fier sur le programme que l'on a n'est pas tout à fait la même chose.

M. Lavanchy dit que pour répondre à la question, l'idée est de se greffer au projet en cours tel que le projet du parc et participe au financement et il a aussi les démarches qui sont faite à propos de la promotion de la biodiversité.

Mme Brouchoud transmet que des gens roule vite sur la rue St-François.

M. Lavanchy répond que c'est probablement une route qui va passer à 30km/h.

Séance levé à 22h10

